

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

Préambule

Une étude récente de l'OCDE, intitulée « régions et politiques d'innovation » et publiée en 2011, montre que les régions ont des profils différents en matière d'innovation. Certaines se focalisent sur l'innovation technologique et concentrent les dépenses de R&D et les dépôts de brevets ; d'autres explorent les pistes de l'innovation non technologique et de la créativité.

Cette étude a également consisté à recenser les instruments en faveur de l'innovation par niveau de gouvernance national/local dans les pays de l'OCDE. Sans surprise, la France est imprégnée par un certain centralisme. L'Etat est très actif en matière de formation du personnel R&D, du financement récurrent et compétitif de la recherche publique et privée, de prospective des besoins futurs, de transfert technologique, d'incitation, d'accompagnement et de financement de l'innovation dans ces différents stades ainsi qu'en matière de coopération internationale.

La décentralisation entamée depuis quelques décennies a transformé le rôle joué par les acteurs régionaux en matière de R&DI. Ils sont désormais aussi présents que l'Etat en matière de la gouvernance stratégique de l'innovation, du financement compétitif de la R&D, de l'accompagnement des innovateurs, de la politique de clusters et de l'attractivité des entreprises étrangères innovantes. Les régions commencent par ailleurs à investir certains domaines jusque-là réservés à l'Etat comme par exemple les post-doctorats et la formation du personnel de R&D, la politique des pôles de compétitivité et les plates-formes d'innovation, le capital-risque, la coopération scientifique internationale et la promotion de la recherche à travers les prix et récompenses.

En résumé, l'Etat et les acteurs régionaux sont présents sur le même terrain et ont le même objectif de promouvoir l'innovation. Cependant, cette présence simultanée peut être compétitive ou complémentaire. Partant de ce constat, l'ANR a organisé le 4 mai 2011 un colloque pour consulter les régions au sujet des synergies et complémentarités possibles entre son action et les efforts régionaux.

L'ANR, action nationale mais impact territorial

Jacqueline Lecourtier a lancé cette journée en rappelant l'objectif du colloque et en expliquant sa genèse. Elle a ensuite présenté la ventilation du budget de l'ANR et des conseils régionaux en 2009 par activité. Ces budgets sont du même ordre de grandeur (autour de 850 M€), mais ils sont utilisés différemment. 92 % du budget de l'ANR sont consacrés au financement des projets de R&D alors que les conseils régionaux y consacrent 12 %. Ces derniers se focalisent principalement sur

	<p align="center">Colloque « l'ANR consulte les régions »</p> <p align="center">4 mai 2011 - Paris</p> <p align="center">ACTES</p>	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

l'infrastructure immobilière pour la recherche et l'innovation (34 %) et sur le transfert de technologies (29 %).

La déclinaison des financements de l'ANR par région montre deux choses. Premièrement, les régions ayant à la fois l'effectif suffisant et une stratégie affirmée en matière de R&D sont les plus grandes bénéficiaires des financements. Deuxièmement, les régions ont développé des stratégies locales très proactives en faveur des pôles de compétitivité en fonction du nombre des pôles et des secteurs industriels existants sur leurs territoires.

De fait, comme le souligne Jacqueline Lecourtier, les actions de l'ANR et des régions s'avèrent complémentaires dans l'affectation de leur budget et l'objectif de ce colloque est de trouver d'autres niveaux de complémentarités et de synergies.

1. Du colbertisme high-tech aux écosystèmes localisés

Pierre Veltz, comme grand témoin de ce colloque, a relevé quelques grandes tendances et pointé les défis de la France en termes de recherche, développement et innovation (R&DI) dans un monde qui connaît l'émergence de quelques pôles d'excellence scientifique et technologique.

Il existe un paradoxe qui consiste à vouloir rapprocher les termes de « territoire » et « économie de la connaissance ». Cette dernière a toujours piloté l'humanité ; mais elle a été recouverte par l'économie des choses ou l'économie de la rareté. Une des caractéristiques fondamentales de la connaissance est la « non rivalité » qui signifie que les idées s'échangent et s'enrichissent dans l'échange et non le contraire comme c'est le cas des ressources ou des choses matérielles. Aujourd'hui, l'économie des idées ou de la connaissance s'émancipe de celle de la rareté. Elle est fluide et ne peut être enfermée dans une organisation ou dans un territoire avec l'idée d'une fermeture spatiale. D'où, le paradoxe.

Pierre Veltz

Nonobstant l'effet de l'internet qui permet à des personnes éloignées de travailler ensemble, le monde d'aujourd'hui connaît un fort processus de polarisation dans la science et dans l'innovation ; c'est la première tendance. En d'autres termes, la proximité est plus que jamais au cœur de la dynamique de l'innovation. Une étude de l'université d'Indiana des publications co-signées a montré que la montée d'internet ne neutralise pas l'effet de la proximité : les chercheurs continuent à co-signer les publications avec leurs voisins autant qu'avant.

Cette incontournable proximité engendre un processus de polarisation qui va au-delà de la recherche et de l'innovation car dix régions-pôles (Pierre Veltz considère la France comme une métropole connectée) concentrent 6 % de la population

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

mondiale, 43-45 % du PIB mondial et 70-80 % de la production technologique mondiale. Cependant, ce processus ne signifie pas que seule l'hyper-concentration est la solution.

La deuxième tendance que soulève Pierre Veltz est la mise en réseau des pôles les plus puissants en matière de science et de technologie. La question est de savoir si la France est dans ces réseaux ? D'après une publication de la communauté de la Silicone Valley, la France ne figure pas dans ces réseaux.

La troisième tendance est que la mobilité des personnes et des talents structure la géographie de l'innovation du futur. Les communautés transnationales sont en train de se construire sur la base des réseaux établis et façonnent la nouvelle carte du monde. La France comme l'Europe continentale ne sont pas en bonne position par rapport à cette tendance. En valeur absolue, les statistiques de l'OCDE confirment le constat de Pierre Veltz car la France se place en troisième ou quatrième rang des pays qui attirent le plus d'étudiants étrangers après les Etats-Unis, le Royaume-Uni et l'Allemagne. En valeur relative, les étudiants étrangers représentaient 13,9 % au Royaume-Uni, des étudiants de l'enseignement supérieur, 10,81 % en France et 3,41 % aux Etats-Unis en 2005¹. Cependant, la tendance est une constante baisse des étudiants étrangers en valeur absolue depuis 2005 en France alors que la tendance est à la hausse notamment au Royaume-Uni qui est plus dynamique que les Etats-Unis en la matière².


Pour Pierre Veltz, l'enjeu essentiel pour la France est donc de se structurer à l'échelle nationale mais aussi d'être dans le grand flux de la mobilité des futures élites et des jeunes les plus brillants du monde asiatique.

La quatrième tendance est relative aux aménités et à des éléments tels que le climat ou la qualité de vie qui structurent la mobilité des talents à l'échelle mondiale. A moyen terme, les entreprises s'installeront là où leurs salariés souhaiteront aller. Par conséquent, les villes et les régions ont les atouts et se trouvent devant des défis pour attirer les talents.

Pour essayer de résoudre ce paradoxe de la prégnance de la proximité dans un monde où l'on peut échanger à distance, Pierre Veltz propose trois pistes. La première réponse a été formulée par François Ascher comme suit « *dans un monde où tout devient télé-communicable, ce qui ne l'est pas gagne en valeur relative de manière très forte* ». Ce qui signifie que l'endroit le plus attractif attire tout : les meilleurs chercheurs, les meilleurs professeurs, les meilleurs créatifs, les meilleurs étudiants, etc. Le monde pourrait aller vers une forme d'hyper-concentration.

¹ Les chiffres restent plus ou moins les mêmes en 2008 pour le Royaume-Uni et les Etats-Unis alors que les données ne sont pas disponibles pour la France.

² Voir http://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=LFS_SEXAGE_I_R&Lang=fr.


	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

La deuxième réponse à ce paradoxe est que les pôles constitués donnent un formidable appareillement des compétences introuvable ailleurs. Ce qui signifie que les talents se déplaceront vers ces pôles qui sont les seuls à leur offrir l'opportunité de rencontrer leurs pairs. Enfin, la troisième réponse est que la dimension du territoire n'est pas seulement celle de la géographie qui est simplement la forme, mais également celle de l'Histoire, de la culture partagée, des réseaux humains qui produisent une ressource rare qui est la confiance. Cette confiance est plus que jamais un ingrédient fondamental du fonctionnement de l'écologie intellectuelle moderne. Les communautés professionnelles, religieuses ou ethniques sont des vecteurs de confiance mais dans une moindre mesure.

La France doit sortir de la culture des trente glorieuses qui a été très structurante en matière d'innovation avec une logique « aterritoriale » et des grands projets qu'Elie Cohen a baptisé le « colbertisme high-tech ». Ces grands projets se déployaient à l'échelle nationale, avec un très fort appui de l'Etat et des grands groupes industriels émergents à l'époque, avec le territoire comme paramètre de sortie et non d'entrée et d'action dans la politique. Cette culture a donné lieu à un système en silo dans lequel les grandes écoles forment les cadres pour l'industrie et l'entreprise, l'université forment les médecins, les juristes et les professeurs et les grands organismes font de la recherche en liaison avec les grands projets.

Mais, un certain nombre de disciplines sont rétives à la logique des grands projets comme l'informatique ou les biotechnologies. Aujourd'hui, la logique est plus darwinienne favorisant le croisement des disciplines et des acteurs. Par ailleurs, dans les entreprises, l'innovation ouverte fait son entrée et se traduit par la loi de Bill Joy, le fondateur de Sun, qui dit que « qui que vous soyez, n'oubliez pas que la plupart des gens brillants dans le monde ne travaillent pas pour vous ». Par conséquent, des écosystèmes émergent où l'innovation propriétaire est dépassée par une logique de captage de ressources externes à l'entreprise pour innover en interne et de valorisation d'innovations internes à l'entreprise par des acteurs externes.

L'évolution de la France vers ces écosystèmes est bien amorcée mais il reste quatre défis pour la faire aboutir. Le premier défi est de clarifier les dispositifs dans la mesure où il y a un passage des silos vers les réseaux mais de manière excessive. Il est donc nécessaire de transformer ces réseaux tous azimuts et superposés en nouveaux acteurs décentralisés mais visibles. Par ailleurs, les dispositifs économiques et les dispositifs pour la recherche coexistent mais n'interagissent pas forcément entre eux. La clarification passera également par la concertation entre les politiques nationales et les politiques régionales pour trouver une certaine cohérence. Pierre Veltz a d'ailleurs invité les participants au colloque à réfléchir à cette dernière question.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

Le deuxième défi est le lien entre les grandes écoles, les organismes de recherche et l'université qui doit être renforcé en restructurant les différents acteurs. Cependant, le lien entre le monde de la recherche publique et le monde des entreprises est à renforcer considérablement.

Le troisième défi est de mettre les ressources humaines au cœur de la dynamique d'innovation alors que les chercheurs en France sont peu rémunérés et disposent de moyens insuffisants. Cette question est d'autant plus centrale en l'absence de marché commun de ressources humaines pour la recherche et pour l'innovation au niveau européen.

Le quatrième et dernier défi est de laisser la place à l'innovation émergente dans la mesure où la réforme institutionnelle actuelle en France a plutôt tendance à favoriser les acteurs bien installés dans le paysage. Il faut donc laisser émerger des nouveaux acteurs même s'ils sont petits pour l'instant.

Pour conclure, Pierre Veltz considère que l'ANR sélectionne et finance les meilleurs projets et n'a pas vocation à avoir une politique régionale mais doit se préoccuper des conséquences de ses actions. Quant aux régions, elles doivent avoir une politique d'innovation d'accueil, de structuration de réseaux et plus qu'une politique scientifique.

Le propos de Pierre Veltz a suscité plusieurs réactions et questions. Certains intervenants ont contesté la « non attractivité » de la France que font ressortir certaines études dans la mesure où le résultat dépend des critères d'évaluation. Pierre Veltz répond que la visibilité de la France et de l'Europe est moindre que celle des Etats-Unis pour les étudiants asiatiques.

A la question des perspectives pour l'Europe dans le cadre de la stratégie après Lisbonne, Pierre Veltz répond qu'il faut une Europe des universités et un marché commun compétitif des professeurs et des chercheurs pour une plus grande efficacité du système de recherche européen.

Sur la capacité de la France d'opérer les changements dans un délai court, Pierre Veltz constate que la différence de temporalité entre la politique, la recherche et l'innovation n'est pas spécifique à la France et qu'il est nécessaire d'avoir une continuité dans les politiques, des règles stables et évolutives et d'éviter le « stop and go ».

Enfin, à propos de l'antagonisme éventuel entre la structuration de la recherche et de l'innovation à l'échelle des territoires et des régions et la structuration au niveau mondial, Pierre Veltz considère qu'il faut faire une révolution culturelle pour sortir d'une certaine myopie territoriale et aller vers une forte coopération au niveau européen dans la mesure où le jeu n'est pas à somme nulle.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

2. Des synergies et des complémentarités entre l'ANR et les Régions

La première table ronde s'est inscrite dans le cadre énoncé par Pierre Veltz. Il s'agit d'identifier les possibilités de complémentarités et les synergies entre les actions de l'ANR et des régions. Cette table a réuni :

- Alain Beretz, président de l'université de Strasbourg,
- Alain Rousset, président de la région Aquitaine,
- Sophie Béjean, présidente de l'université de Bourgogne,
- Sylvain Dorschner, délégué général du pôle Systematic,
- Myriam Reclair, chef de service Politique Agricole, Martinique,
- Agnès Delahaye directrice de l'enseignement supérieur et de la recherche au conseil régional de la Picardie,
- Jean-Charles Guibert, directeur de Minatec et de la valorisation du CEA.

Les différentes interventions de cette table ronde ont fait écho à l'intervention de Pierre Veltz et ont mis en avant certains aspects sur lesquels, les régions et l'ANR pourraient identifier des complémentarités et des synergies. Ces aspects sont exposés dans ce qui suit.

2.1. A la recherche de la masse critique dans les régions

La majorité des universités françaises est engagée dans un processus de regroupement dans le cadre de différents nouveaux dispositifs (par exemple les PRES - Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur) pour créer de nouveaux pôles plus visibles avec une force de frappe plus significative. Cette démarche est à la fois territoriale et stratégique.

Alain Beretz souligne que la polarisation de la recherche vers les universités est un élément essentiel dans l'évolution du système de recherche français comme l'a décrit Pierre Veltz. Le regroupement des universités, dans le cas de l'Alsace, n'est pas simplement administratif mais porte aussi sur la stratégie de différenciation et le repositionnement de cette nouvelle entité sur son territoire. D'ailleurs, le regroupement entretient des liens très étroits avec les universités allemandes très proches culturellement, géographiquement et stratégiquement. Cette proximité a donné lieu à des relations resserrées entre les universités et leur environnement socio-économique.

En Bourgogne-Franche Comté, la démarche est la même comme le précise Sophie Béjean dans la mesure où l'objectif est de fédérer, dans un PRES, les acteurs sur un périmètre qui dépasse celui des deux régions individuellement. Par conséquent, les

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

éléments d'appréciation ne sont plus les mêmes (chiffres régionaux ou institutionnels de la R&D) et doivent évoluer vers l'aspect stratégique du territoire. Dans le PRES de Bourgogne-Franche Comté, les politiques de soutien à la recherche et à l'innovation sont à harmoniser et à adapter à cette stratégie qui dépasse la frontière d'une région.

Jean-Charles Guibert a relaté la même démarche dans la région lyonnaise mais qui a porté sur l'innovation et le développement économique pour capitaliser sur les réseaux et faire émerger des acteurs importants.

2.2. Préserver la biodiversité du milieu de la recherche et de l'innovation

Dans son intervention, Alain Beretz a souligné qu'une évolution positive du système français, serait d'aller vers des écosystèmes qui préparent l'avenir mais qui laissent émerger des acteurs différents et qui renforcent la diversité et le foisonnement des idées, des démarches et par conséquent des innovations.

Agnès Delahaye s'inquiète également du phénomène d'hyper-concentration des moyens de recherche et de formation dans des régions déjà bien dotées. Elle considère que les universités ont également une mission d'aménagement du territoire car elles forment des jeunes à bac +5 y compris pour le métier de la recherche. Si cet élément n'est pas pris en compte, les petites universités risquent d'être fragilisées. Par ailleurs, la réforme des collectivités locales apportent son lot d'incertitudes par rapport à la pérennisation des partenariats et des réseaux locaux établis entre l'Etat et les régions.

Alain Rousset s'inquiète, pour sa part, de l'impact négatif des investissements d'avenir sur l'aménagement du territoire car ils s'accompagnent d'une baisse de crédits récurrents de la recherche. Les investissements d'avenir concentrent les moyens dans quelques pôles d'excellence nécessaires au demeurant et ce faisant amplifient les inégalités entre eux et les autres territoires. La disparition de la recherche et de la formation dans les territoires défavorisés en raison de cette politique serait catastrophique pour l'intelligence de la France. Les régions se trouvent donc devant un dilemme entre maintenir des laboratoires qui ne sont pas nécessairement au meilleur niveau ou soutenir peu de laboratoires d'excellence. En réponse à ces propos, Jacqueline Lecourtier a précisé que les lauréats auront un budget de fonctionnement sur dix ans même si leurs crédits récurrents baissent. Ces lauréats reçoivent les moyens financiers à un instant « t » qui leur permettront de décrocher d'autres financements par la suite avec un effet d'entraînement sur les autres laboratoires. Les non lauréats pourront toujours bénéficier des financements de l'ANR et de l'Europe et l'écart ne sera pas excessif. En ce qui concerne les universités d'excellence, les investissements d'avenir risquent de creuser l'écart.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

Dans le même sens, Sophie Béjean considère que les initiatives d'excellence dans le cadre des investissements d'avenir sont un outil pertinent pour fédérer les différents acteurs et les placer dans des logiques de projet avec des outils de gouvernance pertinents afin de créer des universités d'envergure. Toutefois, si cette démarche ne permet pas de soutenir l'émergence et l'essor de nouveaux acteurs, les disparités vont s'accroître entre des petits pôles d'enseignement, de recherche et d'innovation et les grands qui croîtront encore. Ces disparités seront d'autant plus criantes si les crédits récurrents ne sont pas maintenus pour créer une pyramide de la R&DI dont la base est large pour que le sommet soit haut.

Sylvain Dorschner signale que son pôle participe activement à la consultation épistolaire que l'ANR organise chaque année pour préparer sa programmation. Pour le pôle, les projets financés par l'ANR sont en amont et comprennent un risque plus important et donc ne sont pas financés par d'autres acteurs.

2.3. Aider les PME à réaliser des ruptures technologiques

Sylvain Dorschner constate que même si les actions de l'ANR et des régions sont sur des axes différents, elles se rejoignent. Les premiers résultats d'une étude en cours sur la recherche collaborative par Eurolio montrent que les régions financent les projets collaboratifs de R&D des pôles de compétitivité dans le cadre du FUI, ce qui crée de la confiance entre des acteurs qui vont répondre par la suite aux appels à projets (AAP) de l'ANR. **Parmi ces acteurs, les PME et les entreprises de taille intermédiaire peuvent être la cible d'une action coordonnée entre l'ANR et les régions.**

En d'autres termes, il faut soutenir spécifiquement ces entreprises qui prennent part dans des projets plus risqués avec un degré de maturité de technologie plus élevé et développent des biens et services de rupture. Sylvain Dorschner suggère que ce soutien pourrait prendre la forme d'un préciput spécial PME³. A titre d'exemple, une forte compétition mondiale s'installe autour du cloud computing ou de l'internet des objets et **il faut mener des actions conjointes ANR/régions pour réunir les PME quel que soit la région d'origine et les porter rapidement au meilleur niveau de l'état de l'art.**

³ Le préciput consiste à apporter des financements complémentaires aux unités qui hébergent des projets financés par l'ANR dans le but de créer un environnement de travail permettant aux équipes de recherche d'être performantes.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

2.4. Créer des lieux d'échange et de coordination

La France est l'un des rares pays de l'OCDE qui n'a pas un organe formel de coordination entre le niveau national et le niveau régional pour la R&DI. Dans les autres pays, cet organe prend la forme des accords de partenariats entre le gouvernement et les régions au Danemark, la conférence conjointe de la science qui regroupe l'Etat fédéral et les länders en Allemagne ou encore le « technology strategy board » au Royaume-Uni (étude OCDE, « régions et politiques d'innovation »). Cependant, la France a des outils de coordination des deux niveaux comme le contrat plan Etat-Région, le co-financement de projets, les DRRT et les DRIRE.

A ce sujet, Alain Rousset déplore que l'Etat français reste très centralisé, n'échange pas assez avec les régions et qu'il généralise le financement de la recherche par appel à projets, d'autant plus que l'Etat demande un abondement des régions et des collectivités locales. A titre d'exemple, les régions ne sont pas associées au processus de sélection du Fonds unique interministériel (FUI) pour les projets des pôles de compétitivité mais doivent abonder les financements. L'Etat aimerait que les régions fonctionnent comme ses services extérieurs alors que les régions ont une autonomie politique qui se renforcera à l'avenir. Le même schéma se produit pour les investissements d'avenir, d'autant plus que les régions qui ne bénéficieront pas de ces investissements devront maintenir quand même la recherche et l'enseignement supérieur sur leur territoire. Ce qui nécessite, de son point de vue, de la concertation et de la coordination entre les régions dans leur ensemble, et avec l'ANR notamment.

Alain Beretz va dans le même sens qu'Alain Rousset et déplore que l'Etat, en ce qui concerne les investissements d'avenir, ne laisse pas la place au principe de subsidiarité et se montre trop directif. Il ajoute que le problème se pose aussi pour les régions qui revendiquent la prise en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche sans pour autant avoir la vision mondiale nécessaire de l'innovation. Par conséquent, elles n'aident pas toujours les universités à opérer les transformations nécessaires pour devenir actrices dans un contexte mondiale de la R&DI. Alain Beretz considère d'ailleurs, que la politique de la recherche doit se faire au niveau européen ce que l'Etat français n'a pas encore mis en avant.

De sa part, Agnès Delahaye souligne que la taille du territoire détermine en partie la proximité entre les institutions publiques, la communauté scientifique et le monde économique et la confiance qui s'établit entre les différents acteurs. Une forte volonté politique au niveau de l'Etat et au niveau des collectivités régionales est également déterminante pour avoir une vision commune de la R&DI et un certain nombre d'outils partagés.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

En Picardie, le schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche (établi avec l'Etat) a servi de base pour établir la stratégie régionale de l'innovation qui constitue la feuille de route par rapport aux fonds européens pour la compétitivité et l'innovation. Le contrat Etat-région sert à articuler les politiques nationales et régionales. La coordination entre l'Etat et la région Picardie a permis également de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour monter les projets ANR, des partenariats et des pôles de compétitivité inter-régionaux, un colloque annuel pour faire rencontrer les chercheurs et les entreprises, les acteurs publics. Ce degré de coordination est, toutefois, le résultat d'un travail de longue haleine et d'interactions de longue date.

Agnès Delahaye

Partant de l'expérience de la Picardie, Agnès Delahaye a proposé comme piste d'établir **des lieux d'échange entre des chercheurs & techniciens, élus et Etat afin de connaître les stratégies mutuelles, les priorités thématiques et les forces des régions. Ces lieux d'échange ne doivent pas s'adresser qu'aux plus grands (entreprises, régions, universités).**

Alain Beretz a ajouté que la base de données de l'ANR est une source importante de données sur la recherche. De son point de vue, les pôles de compétitivité sont des lieux extraordinaires de dialogue entre le public, le privé, la PME et le grand groupe d'autant plus que les régions et les universités font parties des pôles.

En région Lyonnaise, des plates-formes technologiques ont été mises en place par le CEA grâce aux financements continus depuis 10 ans du couple Etat-région dans le domaine du Laser en Aquitaine, dans le domaine du solaire en Rhône-Alpes avec Minatec pour attirer les meilleures équipes au niveau international. Naturellement, ces plates-formes donnent lieu à des clusters et de la création d'emplois si possible high-tech ce qui entraîne la création d'emplois à tous les autres niveaux. L'investissement continu dans des nouvelles infrastructures est essentiel pour rester visible à l'international. La coordination Etat-région s'illustre dans la région lyonnaise à travers l'agence régionale du développement et de l'innovation. Le délégué régional à la recherche et à la technologie et les responsables de la région ont décidé de regrouper sept agences régionales (avec des thématiques différentes et différents statuts) en une seule agence. Cette dernière est bien plus efficace avec un nombre réduit de supports administratifs et d'emplois purement fonctionnels. Son objectif est de faire du diagnostic et de la détection des besoins dans les PME. Le but final est d'hierarchiser la chaîne de valeur pour que chaque acteur s'occupe de son cœur de métier, coopère avec les autres et reconnait leur travail à leur juste valeur.

Jean-Charles Guibert

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

2.5. La politique scientifique doit être nationale

Alain Rousset estime que la vision stratégique de la science et de la technologie se fabrique au niveau national ou au niveau de l'Europe et que la mise en œuvre se fait au niveau des régions⁴. Il est donc nécessaire que **ces dernières aient une grille d'analyse avec une vue d'ensemble sur où se passe la recherche et dans quel domaine afin d'optimiser les moyens**. En d'autres termes, la France doit laisser aux régions la compétence de la recherche avec une structure nationale de coordination qui peut être l'ANR. Il considère que seules les régions sont en mesure d'assurer la maturité des projets de recherche, leur valorisation, la création d'emploi car les universités ne savent pas le faire.

A ce sujet, Alain Beretz propose de clarifier la conception des subsidiarités en France qui pose d'une part un vrai problème entre les différents échelons : l'Etat continue à concevoir des politiques de façon centralisées et qui se déclinent dans les territoires alors que les acteurs régionaux revendiquent une certaine autonomie. D'autre part, Alain Beretz propose de réfléchir à une « politique pour la recherche » et non une « politique de la recherche » car la recherche se passe dans des écosystèmes dont on ne connaît pas le produit. Or, la politique de recherche actuelle se base sur une programmation « produit » alors que **la France a besoin d'une programmation « moyens » pour identifier les maillons faibles et les renforcer. Ceci permettra l'optimisation de la chaîne de la valeur entre la recherche initiale et la plus-value économique**.

Sylvain Dorschner a également souligné qu'il est nécessaire que l'Etat et les régions « s'alignent » car les restrictions budgétaires sont valables aux deux niveaux ; d'où la nécessité de sélectionner les sujets les plus pertinents. Il est donc impossible de dissocier les politiques nationales et régionales de la recherche car la R&DI sera privée d'effets de levier. A titre d'exemple, certaines régions sont tentées de lancer leurs appels à projets sur des sujets qui leur sont propres⁵.

2.6. Partager les critères de sélection

Sophie Béjean remarque que, pour trouver les synergies et les complémentarités entre l'ANR et les régions, il faut délimiter les objectifs de chacun. Les régions sont intéressées en premier lieu par l'attractivité et la compétitivité économique de leurs territoires ainsi que le lien entre recherche et économie. Ce dernier point intéresse l'ANR au même titre que l'excellence des projets qu'elle finance. Le processus de sélection de l'ANR donne lieu, de la même façon que le financement des régions de

⁴ Les régions couvraient 20,7 % des dépenses de R&D en 2009 en France (l'un des plus bas des pays de l'OCDE). Elles sont de plus en plus actives dans le financement mais surtout dans l'accompagnement des innovateurs et dans la création d'externalités positives en améliorant l'attractivité des territoires.

⁵ A ce sujet, Jean-Charles Guibert est intervenu dans le même sens que Sylvain Dorschner.

	<p align="center">Colloque « l'ANR consulte les régions »</p> <p align="center">4 mai 2011 - Paris</p> <p align="center">ACTES</p>	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

la R&DI, à des disparités entre les territoires. Pour Sophie Béjean, **un partage de critères de sélection des projets à financer pourra faire converger les stratégies de développement territorial et les objectifs d'excellence, de pertinence et de rayonnement.**


Meriam Reclair propose, pour sa part, une association entre régions et ANR au niveau de la programmation notamment pour les petites régions comme la Martinique. Mme Rochefort, directrice du PARM (pôle agroalimentaire de la Martinique) rejoint Mme Reclair et souligne que la concertation avec l'ANR est nécessaire ainsi que « *sa mobilisation dans les organismes de recherche martiniquais qui peuvent être des pôles d'émergence pour l'innovation* ».

La région de Bourgogne a la possibilité de consacrer des financements importants à la R&DI mais elle a également pris le parti de mettre en place un processus de sélection découlant des critères de l'ANR (excellence, lien avec l'économie et rayonnement international); d'où une cohérence finale satisfaisante. Les projets choisis in fine sont liés aux problématiques locales ou pour leur qualité.

En Picardie, l'articulation des actions de l'Etat, de l'ANR et de la région passe par la participation de la région à l'évaluation des projets collaboratifs des pôles de compétitivité, l'accompagnement des porteurs de projets ANR et leur abondement, le montage des dossiers pour les investissements d'avenir, la constitution de réseaux européens d'excellence, etc.

Un intervenant de la salle s'interroge sur l'avenir du CPER (contrat de projets Etat-région) qui était le fruit de négociation entre l'Etat et les régions et d'autres acteurs à la lumière des antagonismes quant à la politique d'innovation dès le départ : Alain Rousset réclame pour les régions un rôle moteur dans la recherche et l'innovation en ayant certaines compétences mais aussi une grille de lecture pour avoir une politique de recherche. Les universités revendiquent fortement leur autonomie. La relation entre l'ANR et les régions se basent sur un abondement du financement de l'Etat par les régions. Cet intervenant estime aussi que l'ANR ne peut pas fournir la grille de lecture réclamée par les régions alors que les organismes de recherche comme le CNRS pouvaient le faire. Il demande quelle synergie on essaye de trouver ou s'il ne s'agit simplement que d'un accompagnement. Ne risque-t-on pas de développer autant de politiques de recherche que de régions ?

Un autre intervenant constate que la France souffre du manque de moyens pour développer les TPE/PME. Il s'inquiète également du discours qui consiste à dire que l'innovation est à la charge des acteurs publics. L'innovation est la mise sur le marché d'un produit novateur, ce n'est pas le travail des acteurs publics. Les dispositifs publics, à son sens, sont « techno push » et non « market pull » et les chercheurs ne savent pas répondre aux marchés. Il propose que les grands groupes

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

jouent l'open innovation et écoutent les PME pour innover non pas en rupture mais de manière incrémentale et créer des emplois.

Une dernière intervention a porté sur le manque de connaissances et d'échange dans les différents écosystèmes sur les acteurs, actions, moyens et résultats contrairement à la Suisse par exemple. Ce partage permettrait une synergie plus importante qu'aujourd'hui.

A la fin de cette première table ronde, Jacqueline Lecourtier a rappelé que l'ANR propose des appels à projets dans le programme « blanc » où les projets sont sélectionnés sur des critères d'excellence et d'originalité. **Elle retient des débats la nécessité de financer une « pépinière » qui favorise les idées émergentes à plus haut risque et les innovations de demain ; ce qui est tout à fait possible dans le programme blanc de l'ANR. Il serait peut-être nécessaire de promouvoir une classe de projets à plus haut risque sur une plus courte durée et l'ANR pourrait les financer.**

Elle a également précisé que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a mené une concertation avec beaucoup de scientifiques pour concevoir la stratégie nationale de recherche et d'innovation. Le rôle de l'ANR est de la décliner dans un certain nombre de secteurs chaque année en appels à projet qui correspondent à des domaines qui nécessitent une accélération comme le cloud computing par exemple. En d'autres termes, Jacqueline Lecourtier a souligné qu'il faut lire les programmes thématiques qui concernent 50 % du budget de l'ANR comme des accélérateurs de la recherche sur des priorités nationales. Pour faire sa programmation, l'ANR consulte différents acteurs (y compris les pôles de compétitivité à travers lesquels les régions s'expriment) et Jacqueline Lecourtier a estimé que les régions devraient peut-être participer directement à cette consultation annuelle. Le président du conseil régional de l'Aquitaine, Alain Rousset, a soutenu cette proposition car les régions sont au cœur des politiques territoriales de valorisation de la recherche et de la formation.

Enfin, Jacqueline Lecourtier a précisé que l'ANR tient les statistiques sur les projets financés à la disposition des régions.

2.7. Intervention de Christian Estève, chef de service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale (Settar), ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Christian Estève a commencé sa présentation en insistant sur la recherche et l'innovation comme facteur du développement futur mais également comme solution aux crises économiques. Dans cette logique, il présente la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI) que le gouvernement français a décidé de mettre

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

en œuvre ; mais qui n'aura du sens qu'en se déclinant sur le terrain et en répondant aux besoins territoriaux.

Pour que la SNRI soit le moteur du développement de la France, il faut une meilleure visibilité et une meilleure lisibilité du système français de la recherche ainsi qu'une meilleure utilisation des fonds européens de R&DI auquel la France contribue fortement.

L'objectif de cette stratégie est d'optimiser l'utilisation des ressources pour répondre aux besoins des différents territoires en se basant sur les axes suivants :

- Une stratégie de recherche et d'innovation (SRI) qui a été développée en réponse à la politique de l'Europe. La majorité des régions françaises avaient leurs stratégies qui ont réaffirmé le rôle central de l'innovation dans leur développement ainsi que la capacité et la volonté des différents acteurs à se fédérer. Cependant, il est apparu au cours de l'élaboration de ces stratégies, le manque de coordination entre les politiques nationales et régionales.
- Les points d'intersection entre les SRI et la SNRI qui serviront à les articuler au mieux pour une meilleure lisibilité. Les stratégies territoriales de l'enseignement supérieur et de la recherche (STRATER⁶) permettront d'articuler la SNRI à la stratégie d'innovation de chaque région.

En résumé, Christian Estève a estimé qu'il serait regrettable que chaque acteur conçoive sa propre stratégie et qu'il serait préférable que tous les acteurs contribuent à la mise en œuvre de la SNRI qui se déclinera de façon spécifique dans chaque territoire, sans pour autant en faire un jeu à somme nulle, car en renforçant certaines régions, les autres le seront aussi.

Pour une meilleure coordination autour de la SNRI, Christian Estève a annoncé qu'il entamera une tournée dans toutes les régions de France avec les délégués régionaux à la recherche et à la technologie. L'objectif est de rencontrer tous les acteurs concernés, d'échanger avec eux et décroïsonner le système.

3. Intervention de Véronique Barry, sous-directeur de l'innovation de la compétitivité et du développement des PME, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie :

Véronique Barry constate que les régions ont fait de la recherche et de l'innovation un axe fort de leur développement, leur compétitivité et leur relance après la crise. Elles y consacrent des moyens qui ont doublé entre 2003 et 2009 afin d'encourager la création d'entreprises innovantes et d'emplois.

⁶ Les STRATER consistent en un diagnostic du triptyque Recherche-formation-innovation pour avoir une vue d'ensemble des points forts et points faibles de chaque région.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

La DGCIS (direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services) est dans une logique de soutien à l'innovation qui permettra aux entreprises françaises de résister à la montée en gamme des pays émergents et aux territoires de renforcer leur attractivité. Au-delà des stratégies régionales qui se construisent sur des bases territoriales et sur les atouts des régions, il y a des stratégies nationales qui ont vocation à former un cadre global et à fédérer les acteurs et les énergies.

Véronique Barry affirme que les moyens consacrés à l'innovation ces dernières années sont sans précédent : les investissements d'avenir dont l'ANR est un acteur majeur, mesures transversales de soutien à l'innovation, la structuration des filières industrielles, les pôles de compétitivité, les plateformes mutualisées d'innovation. Ces moyens ont donné lieu à des résultats probants et à titre d'exemple, quelques chiffres en ce qui concerne le fonds unique interministériel (FUI) qui soutient les projets collaboratifs de R&D dans les pôles de compétitivité de 2005 à 2011 :

- 2 137 projets soumis au FUI
- 972 projets retenus
- 1,2 Mrd € de soutien de l'Etat
- 685 M€ de financement des régions

Pour Véronique Barry, la collaboration entre l'Etat et les régions en matière de financements de l'innovation est un gage de soutien à des projets d'une qualité croissante. Le premier enjeu est de créer des écosystèmes de taille et de niveau remarquables dans lesquels des entreprises collaborent dans une logique d'innovation ouverte avec leurs fournisseurs, leurs clients et les laboratoires publics. Cela suppose que les entreprises ne se basent pas sur leur propre recherche pour innover et que leurs connaissances internes soient extériorisées.

Dans le cadre des investissements d'avenir les IRT (Instituts de Recherche Technologique) et les IEED (Instituts d'Excellence en Energie Dé-carbonée) ont vocation à être des lieux d'expression de cette innovation ouverte. Plus largement, Véronique Barry explique que les pôles de compétitivité ont été conçus et se sont imposés comme des lieux de démarche d'innovation ouverte. Aussi, la création des plateformes d'innovation contribuera à cette démarche parce qu'elles mettent à la disposition des acteurs de pôles de compétitivité, notamment les entreprises et des PME, des infrastructures et des équipements qui sont habituellement réservés aux grandes entreprises et qui permettront à des communautés d'utilisateurs d'effectuer des travaux de R&D collaboratifs, des tests ou des mises en production de préséries.

Dans ce contexte de forte mobilisation financière des acteurs, Véronique Barry estime que l'efficacité globale des politiques des régions, de l'Etat et de l'Europe constitue le deuxième enjeu. L'articulation des différentes interventions doit contribuer à cette efficacité. A schéma institutionnel constant, cela passera donc par une concertation entre l'Etat et les régions quant aux stratégies et sur les solutions à mettre en place au niveau national et au niveau local. A titre d'illustration, l'Etat a relancé la consultation avec l'Association des Régions de France (ARF) sur le sujet des pôles de compétitivité en organisant des réunions régulières sous l'égide de la

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

DGCIS et de la DATAR pour aborder tous les sujets notamment le soutien financier aux projets de R&D des pôles de compétitivité en vue de plus de cohérence entre l'action de l'Etat et l'action dans les régions.

Par ailleurs, **les comités mixtes de pilotage et les groupes de travail qui ont été constitués pour élaborer les stratégies régionales d'innovation pourraient être des lieux de partage pour élaborer de façon efficace des actions.** Une autre manière d'améliorer l'efficacité globale est d'avoir des outils qui permettent aux acteurs d'avoir une meilleure vision prospective des priorités de la recherche et de l'innovation dans les prochaines années et ainsi orienter leur action et leur programmation comme la SNRI ou les technologies clés à l'horizon de 2015⁷.

Enfin, Véronique Barry souligne que l'efficacité globale passe par une articulation renforcée entre les différents dispositifs de soutien à l'innovation. A titre d'exemple, s'agissant des pôles de compétitivité, l'ANR finance de plus en plus de projets amont de R&D et moins de projets industriels. Il est possible d'avoir une complémentarité entre les AAP de l'ANR et ceux du FUI dans ce cas. Par ailleurs, si la collaboration entre l'ANR et les pôles de compétitivité est très fructueuse, ce n'est pas seulement dû aux financements importants mais aussi parce que l'ANR peut alimenter l'usine à projets des pôles. Ces derniers peuvent s'approprier les résultats des projets amont de R&D et les porter vers le marché. L'accès aux rapports d'avancement des projets que l'ANR a rendu possible est une avancée importante. Les pôles sont aussi le moyen d'intégrer davantage d'entreprises dans les programmes de l'ANR.

4. Restitution des résultats de l'étude Territoires & innovation

La deuxième partie de ce colloque a été introduite par Alain Moulet, conseiller auprès du délégué interministériel à l'aménagement du territoire (DATAR). Il a présenté l'étude « Territoires & Innovation » commanditée par la DATAR avec l'appui de l'ANR et la CDC et réalisée par le consortium CMI (cabinet de conseil) et Sciences-Po.

Depuis trente ans, un travail important a été réalisé autour de l'innovation dans les territoires allant des réseaux de diffusion technologique (RDT), centres régionaux des transferts de technologie (CRITT) aux pôles de compétitivité d'aujourd'hui qui sont une « réussite emblématique de cette dynamique ». Même si le dispositif autour de la relation entreprise-recherche doit continuer à être amélioré, l'on peut se demander s'il n'est pas temps de mener une réflexion libre donnant lieu à des idées de rupture, sources potentielles de grand progrès dans la manière de penser l'innovation sur les territoires. Cette question qui a conduit la DATAR à mener une

⁷ 85 technologies-clés 2015 ont été identifiées par la DGCIS. Ce travail relie les technologies clés pour l'industrie française aux enjeux sociétaux et au potentiel des marchés concernés. Ces technologies sont à la disposition des entreprises mais aussi des acteurs publics des bailleurs de fonds pour orienter leur action.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

étude sur le sujet dans une logique exploratrice et créative qui a généré des idées, des pistes et des propositions :

- Comment définir les ressources et potentiels spécifiques à chaque territoire pour mieux les exploiter ?
- Peut-on avoir des politiques auto-adaptatives nationales pour identifier, valoriser et partager les initiatives méthodologiques locales afin de développer le territoire ?
- Comment passer d'une logique d'empilement des structures à une logique de démarches plus souples et évolutives ?

Alain Moulet a invité les participants du colloque à contribuer à cette démarche via des recherches, des pratiques et des expérimentations.

Frédéric Gilli (Sciences-Po) et Marc Desforges (CMI), les auteurs de l'étude, ont présenté la méthodologie, les résultats et un film de témoignages. L'étude devait aboutir à des actions mais également à une analyse théorique pour repenser le lien entre territoires et innovation. L'étude a été menée sur une année et s'est basée sur les pratiques des cabinets de conseil, sur les réflexions menées par trois équipes de chercheurs dans les sciences économiques, en sociologie, en sciences cognitives et sur les expériences des acteurs locaux (élus, banquiers, etc.). Cette étude a eu un parti pris dès le départ à savoir que tous les territoires ont des ressources pour se développer, et donc il faut leur « faire confiance ». En revanche, le potentiel d'innovation des territoires ne se révèle que dans des démarches très progressives pour impliquer les différents acteurs.

Les auteurs de l'étude proposent donc un « protocole » qui se base sur trois étapes : l'initialisation, la structuration et l'ancrage :

- Initialisation : initier une dynamique collaborative et amorcer la « pompe à projets » dans un territoire ;
- Structuration : organiser le processus d'innovation grâce à un écosystème local adapté pour aboutir à la création de produits ou services nouveaux ;
- Ancrage (et réamorçage) : ancrer et capitaliser la dynamique et ses retombées au profit du territoire ainsi que réamorcer un nouveau cycle de projets.

Pour chaque étape, les auteurs ont proposé des outils comme le « réseau de valeur », la « société de co-développement » ou « l'atelier territorial ». Ce protocole et ces outils ont été expérimentés dans quatre territoires autour de questions comme une nouvelle chaîne de valeur de pêche durable, le développement d'une filière de bio-isolants ou encore une réflexion sur la logistique maritime sur la Seine⁸.

En résumé, le territoire n'est pas conçu uniquement comme un « living lab » ou « fab lab » parmi d'autres, mais il est plutôt placé au centre de la démarche avec ses

⁸ Cette étude fera l'objet d'une publication de la DATAR fin 2011. L'annexe 1 des actes donne plus de détails sur cette étude et ces résultats.

richesses et ses métiers historiques ou à venir. C'est par le territoire que la réalisation des différentes étapes du protocole est possible non pas dans une logique de projets mais dans une logique collective de développement de ce territoire. Cette logique permet d'articuler les différentes étapes du protocole autour de projets portés par le territoire. Cela suppose une capitalisation des expériences et des savoir-faire mais également une capacité à renouveler le stock d'idées au niveau du territoire.

Pour illustrer ce protocole, les auteurs ont invité Michel Heinrich, député-maire d'Épinal à venir témoigner de l'expérimentation réalisée dans sa ville. Épinal est une commune de 45 000 habitants, 23 formations supérieures sur le territoire, 2 700 étudiants et deux pôles de compétitivité (pôle images et pôle fibres grand Est). De tradition industrielle, ce territoire a connu de nombreuses reconversions, à travers un volontarisme politique certain, à la suite de la crise du textile, de l'automobile, du papier entre autres.

La ville était connue dans le domaine de l'image avec une école supérieure d'art, un fond d'images important sans avoir véritablement des emplois autour de l'image. La même problématique se posait pour le bois avec une école supérieure d'ingénieurs, un campus de recherche sur les fibres, un paysage extrêmement boisé mais une filière qui tardait à se structurer et à créer des emplois.

Pour faire face à ce blocage, Michel Heinrich lance un débat avec les acteurs du campus fibres pour valoriser les projets qui y étaient développés. Il s'est avéré qu'un projet prometteur sur la ouate de cellulose allait voir le jour, mais pas à Épinal. À l'échelle de cette ville moyenne, le Maire connaissait tous les parties susceptibles d'être intéressées. Un grand fabricant de papier était sur le territoire mais ne s'est engagé que lorsque la ville est entrée dans le capital de cette nouvelle entreprise. Cette association s'est faite à travers une société d'économie mixte (SEM) qui a permis d'être plus réactif en matière de financement.

C'est ainsi que plusieurs entreprises ont vu le jour et ont répondu à l'appel à projets des grappes d'entreprises sous le nom de Green Valley dans le domaine des éco-matériaux et de l'éco-construction. Les industriels, les chercheurs, le pôle de compétitivité, la caisse des dépôts et consignations (CDC) et la ville se sont mis à travailler ensemble. Ils ont créé une société de co-développement (qui a remplacé la SEM) avec des banquiers, des industriels et des collectivités locales pour identifier et accompagner les nouveaux projets, créer un fonds d'amorçage et mutualiser de moyens de construire des éco-bâtiments.

Michel Heinrich estime que cette démarche était la réponse optimale à la problématique des villes moyennes très concurrencées par les grandes métropoles pour attirer les industriels. Elle a fonctionné parce qu'une filière a été identifiée et ancrée dans le territoire et parce que les pouvoirs publics étaient impliqués.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

5. La recherche, l'innovation, et la compétitivité des territoires.

Cette table ronde a réuni les personnes suivantes :

- Laurent Beauvais, président de la commission recherche ARF, président conseil régional de Basse- Normandie ;
- Patrick Bouchard, directeur du pôle Capenergie ;
- Philippe Bouyoux, Commissariat général aux investissements d'avenir ;
- Emmanuel Collin, directeur délégué Caisse des Dépôts et Consignations, région Lorraine ;
- Arnaud Freville, directeur général adjoint au conseil régional Nord – Pas de Calais ;
- Marc Mousli, prospectiviste, et associé au LIPSOR (Conservatoire National des Arts et Métiers) ;
- Thierry Weil, Observatoire de pôles de compétitivité, Ecole de Mines.

Cette table ronde a abordé le rôle que peut jouer l'ANR dans l'amélioration de la compétitivité des territoires et de l'émergence de l'innovation en fonction des atouts de ces derniers. Les conditions de cette émergence devenant plus complexes, beaucoup de questions se posent quant à la manière de la favoriser. Mais, avant de dégager des pistes pour l'ANR, les participants à cette table ronde ont débattu de la relation entre recherche, innovation et compétitivité et des différents mécanismes en œuvre.

5.1. L'effet structurant des politiques publiques sur les territoires :

Le rôle central des pôles de compétitivité a été abordé par Patrick Bouchard qui explique que ces derniers sont très ancrés dans les territoires même s'ils sont des usines à projets innovants avec une logique de réseaux. En d'autres termes, un pôle de compétitivité regarde les projets à monter avec une forte connotation territoriale tout en regardant la dimension industrielle, la dimension de la formation et la dimension de la recherche. De plus, les pôles de compétitivité accompagnent de plus en plus les PME avec une offre de services allant de la propriété intellectuelle, l'industrialisation, l'international, la gestion prévisionnelle de l'emploi jusqu'à la levée de fonds. Cependant, Patrick Bouchard estime qu'un autre rôle incombe au pôle, c'est d'éclairer les politiques territoriales au sujet des thématiques sur lesquels il travaille. Aussi, il considère que le protocole « Territoires et innovation » présenté relève du pôle qui doit d'initier, structurer et ancrer l'innovation dans le territoire.

Thierry Weil observe que les pôles de compétitivité sont d'une extrême diversité par ce qu'ils sont et par ce qu'ils font. Les pôles sont l'outil d'un projet collectif du

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

territoire, de développement de l'écosystème, de facilitation des relations avec l'extérieur, de coordination avec d'autres pôles sur les mêmes thématiques ou à l'interface de différentes thématiques, et parfois avec des partenaires européens. Ils héritent de traditions et contextes très diversifiés qui conditionnent ce qui pourrait être pertinents pour eux. Par conséquent, les pôles et les réseaux ne sont pas antagonistes mais reposent sur le même ressort qui est l'ouverture et l'échange entre les membres.

Le modèle mythique du pôle de compétitivité consiste en des acteurs sur un même territoire qui coopèrent pour innover en s'appuyant sur leurs complémentarités et sur la présence au même endroit de la demande et de l'offre des compétences comme pour Systematic en Île-de-France. Mais, en réalité, ce modèle n'est valable que dans très peu de cas. Beaucoup de pôles reposent sur une collectivité de membres qui ont un ancrage territorial historique et réel, avec une structure industrielle, sans pour autant avoir les ressources technologiques qui permettraient aux industriels de mener des travaux de recherche et d'innovation.

Les travaux menés par l'Observatoire des pôles de compétitivité sur la classification des pôles montrent que la moitié des pôles ne trouvent pas sur leurs territoires les partenaires qui leur permettent de mener à bien leurs projets et qu'ils vont chercher à l'extérieur de leur territoire. Par ailleurs, la compétitivité des territoires peut reposer sur autre chose que l'innovation technologique. Aussi, certains pôles se retrouvent en porte-à-faux avec tous les outils (ANR, FUI, OSEO) qui sont conçus pour soutenir la recherche technologique mais pas le reste. Ces pôles se retrouvent avec un grand déficit de reconnaissance et d'aide. Le fait que la réalité ne colle pas au mythe signifie peut-être que le modèle est faux.

Thierry Weil

Un autre mécanisme a été évoqué au sujet de la table ronde. Il s'agit des investissements d'avenir que Philippe Bouyoux définit comme le moyen de renforcer les nombreux dispositifs en matière de recherche, d'innovation, de compétitivité et d'animation des territoires. Cependant, la spécificité des investissements d'avenir est l'enveloppe importante de financements pour une durée limitée. Dans ce but ; le commissariat général à l'investissement s'est basé sur 3 idées clés :

- Objectifs clairs focalisés sur le développement durable et sur l'économie de la connaissance avec l'innovation comme moteur
- Une approche basée sur quelques grandes thématiques de la SNRI en se focalisant sur les verrous et blocages à faire sauter notamment entre la recherche et l'industrialisation. Il s'agit de la recherche technologique mais aussi de démonstrateurs pour les preuves de concept, amorçage, préséries industrielles, etc.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

- L'angle non territorial tout en sachant que les investissements auront un effet structurant sur les territoires. Avec une gamme d'actions diversifiées, les investissements d'avenir offrent à chaque région des outils qui lui sont adéquats selon son point fort.

Pour sa part, Claire Giry évoque un autre mécanisme public pour renforcer l'innovation sur les territoires. Il s'agit des STRATER (diagnostics de la formation, de la recherche, et de l'innovation). Ces STRATER sont un outil de concertation avec les acteurs que le MESR souhaite engager très prochainement. Ces derniers évolueront en fonction des remarques qui seront faites et permettraient à chaque territoire de construire sa propre stratégie notamment avec l'effet structurant des investissements d'avenir.

5.2. La fertilisation des territoires pour l'innovation : un travail collectif.

A un niveau plus local, l'innovation est le résultat d'un travail collectif en utilisant les services décentralisés de l'Etat, les services des collectivités locales, etc. A titre d'exemple, Emmanuel Collin explique que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), comme investisseur d'intérêt général, a comme priorité le développement économique des territoires avec une gamme très complète. L'enjeu est d'utiliser cette gamme au mieux ; ce qui signifie faire émerger des territoires les meilleurs projets possibles à accompagner. En d'autres termes, il s'agit de fertiliser les territoires pour remonter ces projets avec les pôles de compétitivité qui sont des acteurs importants, avec les plateformes d'innovation technologique, les grappes d'entreprises et la réflexion plus générale sur les territoires et l'innovation (avec l'ANR et la DATAR).

La CDC travaille énormément pour créer des passerelles entre le monde de la formation, le monde de la recherche et le monde de l'entreprise car aujourd'hui encore le fonctionnement en silo est dominant.

Dans la région du Nord-Pas-de-Calais, la convergence se fait au niveau du PRES qui est un PRES de mutualisation avec ses 6 universités et ses 20 000 étudiants. L'objectif de la région est de rompre avec son passé industriel basé sur la qualité de sa main-d'œuvre et non de ses cerveaux et aller plutôt vers des nouvelles technologies.

La stratégie régionale de l'innovation a été élaborée pour répondre aux conditions de l'Europe quant à l'utilisation des fonds FEDER qui s'élèvent pour le Nord-Pas-de-Calais à 700 M€ et à 260 M€ pour la recherche et l'innovation (période 2007-2013). Cette stratégie s'est basée sur un diagnostic existant qui a été approfondi et sur une méthode « d'open gouvernance » avec les syndicats, le patronat, les universités, les pôles de compétitivité et les élus. Cette gouvernance permet de mobiliser des financements sur un certain nombre de sujet à travers plusieurs mécanismes : une conférence annuelle ou un conseil d'administration de 2 000 personnes, une

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

conférence partenariale tous les 6 mois pour l'exécutif et un bureau qui coordonne le tout.

L'objectif de cette stratégie est de coupler le développement de chaque territoire avec un pôle d'excellence (pôles de compétitivité, grappes...) sur la base de plans locaux de développement économique autour de secteurs comme le ferroviaire, l'automobile ou le développement durable. Cette méthode nécessite beaucoup de coordination mais commence à donner ces fruits en termes de croissance, d'attractivité, de création d'entreprises innovantes.

Arnaud Freville

Pour fertiliser les territoires et faire émerger l'innovation, Marc Musli souligne que l'innovation ne doit pas être réduite à l'innovation technologique car d'une part il y a des résistances plus fortes que jamais à la recherche et au progrès technique. D'autre part, il existe des entreprises qui se sont développées considérablement en se basant sur de l'innovation non technologique. L'innovation peut donc être managériale, sociale, organisationnelle, administrative. Quant au territoire, c'est un lieu social, historique et culturel et non pas seulement géographique et qui est, sur des champs particuliers comme la formation, l'infrastructure ou les aménités, un acteur des stratégies d'innovation et d'industrialisation.

5.3. Modes et mécanismes d'émergence de l'innovation sur les territoires

Partant de l'expérience de la région du Nord-Pas-de-Calais, Arnaud Freville propose quelques outils pour faire émerger l'innovation. Il s'agit de placer des hommes-relais dans les laboratoires de recherche pour remonter les idées originales le plus en amont possible pour commencer un processus d'innovation. La rencontre entre les différents acteurs dans des parcs d'excellence, dans les centres techniques ou dans les démonstrateurs est un autre outil pour faire émerger la collaboration et l'innovation.

Pour faire émerger l'innovation, Philippe Bouyoux explique que les investissements d'avenir visent un continuum entre la recherche dans les laboratoires et l'innovation à travers les différentes actions. En d'autres termes, les actions qui ciblent la recherche (laboratoires & initiatives d'excellence) mettent aussi l'accent sur la valorisation des résultats de la recherche. Les équipements d'excellence ont un business model tourné vers la valorisation et qui obligent les chercheurs à se poser la question quant aux innovations qui peuvent émerger de leurs travaux. Par ailleurs, les Sociétés d'Accélération des Transferts Technologiques (SATT) ont un ancrage territorial et les fonds d'amorçage (FNA) permettent aux innovations qui émergent de se structurer au niveau des régions. Ces deux outils injecteront des sommes très importantes dans la maturation des innovations.

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

Sur un autre registre, Emmanuel Collin propose de partir de segments de marché à conquérir et de remonter vers la recherche, en plus du processus classique de valorisation de la recherche académique. Cette démarche permet d'identifier les filières à organiser au niveau local (comme c'est le cas de la grappe d'entreprise Green Valley à Epinal) ; ce qui accélère le processus car la conquête du marché est à plus court terme et pousse les partenaires à trouver les solutions le plus vite possible. Pour réussir, cette démarche doit d'abord être pilotée par les entreprises avec une vision opportuniste du marché et une exigence de réactivité avec une conception plus ouverte d'innovation dans le sens où cette dernière n'est pas forcément technologique. Ensuite, l'ancrage territorial est important car il faut des rencontres locales tout en s'appuyant sur des acteurs de l'extérieur. Puis, cette démarche doit s'adosser à un ou plusieurs pôles de compétitivité. Enfin, l'écosystème de l'innovation partant du marché doit s'autofinancer à terme même si les fonds publics nécessaires sont importants au démarrage.

Pour sa part, Patrick Bouchard estime que faire émerger l'innovation n'est pas un problème en soi car les pôles de compétitivité ont beaucoup de projets. Cependant, le problème se pose au niveau de la lisibilité du financement. Les entreprises font face à un ensemble de dispositifs illisible et qui crée de la compétition en termes d'efficacité entre les aides. Les chefs d'entreprise choisissent alors le dispositif qui semble le plus efficace et le plus adapté par rapport à la temporalité de leur processus d'innovation. **Patrick Bouchard propose de simplifier les dispositifs d'aides existants, de ne plus en créer de nouveaux et d'en supprimer certains.**

Par ailleurs, Patrick Bouchard estime que la France manque d'outils de démonstration pour assurer le continuum entre la recherche amont et le marché. Cette phase de pré-industrialisation est coûteuse et risquée car les porteurs de projets n'ont pas encore une idée précise de leurs business modèles. Enfin, Patrick Bouchard considère que les avances remboursables ne conviennent pas aux PME car elles ne leur permettent pas d'avoir un compte de résultats suffisamment brillant pour lever des fonds. Il plaide pour qu'elles soient transformées en subventions avec un contrat de royalties indexé sur le chiffre d'affaires permettant un reversement en fonction des résultats.

En ce qui concerne l'ANR, Patrick Bouchard regrette que la sélection des projets ne tienne pas compte de la dimension territoriale, au moins lors du comité de pilotage, pour sa vision stratégique. L'amélioration de la relation entre l'ANR et les territoires passera en partie par la prise en compte de cette évaluation. **Jacqueline Lecourtier est intervenue pour préciser que l'ANR en 2011 a demandé aux porteurs de projets à ce que les labels soient motivés avec les arguments des pôles de compétitivité en lien avec le territoire. Les comités de pilotage auront accès à ces arguments.**

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

Marc Mousli estime que dans la mesure où l'innovation est une combinaison d'idées et de solutions qui n'existe que s'il y a diversité des gens il faut accepter qu'il ait des « déviants d'excellence ». Il propose donc de **mettre en place des « sous-préfets à la transgression » qui encourageront l'innovation** sans mettre les innovateurs sous la pression des normes et des réglementations notamment dans la phase délicate de la démonstration.

Dans le même sens, **Thierry Weil note que les dispositifs actuels en France concernant l'innovation ne donneront pas lieu ni à des très grandes réussites ni à trop d'échecs** « peut-être par manque de sous-préfets à la transgression ». Il ajoute que les financeurs publics de l'innovation sont obsédés par l'effet de levier et réduisent ainsi le degré d'originalité des projets. Financés à hauteur de 30 %, les porteurs de projets innovants doivent, en effet, compléter le financement public par un tour de table auprès d'autres acteurs. Par conséquent, les projets qui réussissent à trouver le financement sont peu originaux car il faut convaincre tout le monde que le risque n'est pas trop grand. Thierry Weil prend comme exemple de dispositif favorable à l'innovation de rupture, les financements de la NSF (National Science Foundation) qui atteignent 150 %. En d'autres termes, la NSF ne demande pas d'effet de levier aux porteurs de projets et consacre 50 % de plus à l'université pour couvrir les frais généraux et maintenir la créativité des chercheurs.

En réaction aux propos de Thierry Weil et Patrick Bouchard, Philippe Bouyoux explique que la logique des investissements d'avenir était la suivante : faciliter l'émergence des technologies de rupture et prendre des risques. Cependant, la France investit l'argent du contribuable et doit rembourser le grand emprunt tout en rendant compte à la commission européenne. Ceci dit, une partie des investissements se feront sous forme de prise participation. **Le paradoxe est que théoriquement l'Etat intervient lorsque le marché est défaillant mais la modalité qui se vérifie sur le terrain est que l'Etat vérifie que le marché est prêt à y aller.** Pour conclure, Philippe Bouyoux espère que certains projets financés par les investissements d'avenir donneront lieu à des innovations de rupture. En ce qui concerne la lisibilité des dispositifs pour l'innovation, il reconnaît que les investissements d'avenir peuvent donner le sentiment de les avoir complexifiés. Cependant, il insiste sur le fait que les investissements d'avenir s'appuient principalement sur les structures existantes en finançant celles qui font des propositions spécifiques sur un contexte budgétaire plus restrictif. Il estime enfin que les subventions et les avances remboursables sont deux outils que l'Etat utilise au cas par cas.

Pour faire la synthèse des différentes interventions, Alain Moulet estime que la France a une belle offre en termes de connaissances à travers PRES, SATT et autre STRATER ; en termes de R&D à travers les pôles de compétitivité, etc. Cependant, il soulève trois points qui lui semblent importants. Premièrement, les dispositifs

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

s'intéressent rarement au marché ou à l'innovation non technologique. Lorsqu'il ne s'agit pas d'innovation technologique, ce qui est important c'est d'avoir un écosystème propice car il est difficile d'avoir une stratégie industrielle. Deuxièmement, il faut avoir en France un financement agile pour les projets en aval de la R&D. Troisièmement, l'analyse du cycle d'innovation se fait dans la logique de l'entreprise et non dans la logique du territoire. Il ne s'agit pas seulement de faire émerger l'innovation sur le territoire mais d'y ancrer les PME innovantes en leur permettant de devenir des entreprises de taille intermédiaire et éviter qu'elles soient racheter par des entreprises étrangères.

Le premier intervenant de la salle pointe la lenteur bureaucratique avec la commission européenne qui est incompatible avec le cycle de l'innovation et avec le fonctionnement des pôles de compétitivité. Il adresse également une question à Philippe Bouyoux au sujet de l'effet de levier entre les financements de l'Europe et les investissements d'avenir et le financement de l'ANR. Ce dernier reconnaît que cet effet de levier n'est pas gagné car les horizons temporels ne sont pas les mêmes et le coût de coordination est très élevé. Cependant, certains bénéficiaires des investissements d'avenir seront amenés à se positionner vis-à-vis de l'Europe. Par rapport à l'ANR, Jacqueline Lecourtier précise que certains appels à projets de l'ANR sont des tremplins pour réussir à obtenir des financements européens. Par ailleurs, la programmation de l'ANR permet la structuration des communautés scientifiques françaises et un plus grand succès de ces derniers dans les programmes européens de R&D. Elle estime qu'il est nécessaire de coordonner la programmation scientifique sur les deux niveaux français et européen.

En réponse à l'inquiétude d'Alain Moulet de voir les PME innovantes françaises rachetées par les entreprises étrangères, Thierry Weil et Philippe Bouyoux apportent des réponses. Le premier estime que le rachat des PME françaises fait partie du business mais cela fait connaître l'excellence française dans certains domaines et fait vivre les écosystèmes d'innovation. Quant à Philippe Bouyoux, il souligne qu'un fonds national d'amorçage a été doté de 400 millions € et qui alimentera d'autres fonds mais qui fonctionnera différemment. **Alors que dans les fonds d'investissement usuels les gestionnaires veulent vendre les PME vite et cher pour toucher leur intéressement de 20 %, ce nouveau fonds aura des frais réduits et un bonus sur la plus-value en fonction de l'acheteur (français, européen ou extra-européen).**

Dans le même sens, Emmanuel Collin estime que l'ancrage territorial des entreprises innovantes passe aussi par l'ancrage financier territorial. A titre d'exemple, le deuxième tour de table pour financer ces entreprises peut impliquer des fonds régionaux. Dans ce but, la CDC augmente sa participation dans ces fonds qui doivent contribuer à l'ancrage de l'innovation dans les territoires. Si les entreprises

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

innovantes sont vendues, les fonds régionaux pourront lever de l'argent pour des nouveaux projets.

Marc Desforges de CMI, intervenant de la salle, souligne que les dispositifs des dernières années ont considérablement amélioré les choses sauf en ce qui concerne les initiatives locales. Il propose que 1 % du grand emprunt soit mis à la disposition des décideurs locaux via les sociétés de co-développement pour l'innovation non technologique car c'est eux qui connaissent à quel moment il faut aller sur le marché d'autant plus que le secteur financier privé n'a pas de pouvoir décisionnel au niveau local.

En réaction à l'intervention de Marc Desforges, Philippe Bouyoux précise que tous les dispositifs des investissements d'avenir sont ancrés dans des territoires et les décisions sont alors prises localement. Les SATT seront régionales et décideront localement des projets à valoriser avec 900 millions d'euros. Le fonds national d'amorçage soutiendra aussi bien des fonds territoriaux que des fonds thématiques.

Un dernier intervenant se demande si les critères d'évaluation dans les dispositifs actuels en faveur de l'innovation s'appliquent bien aux innovations non technologiques ou des services. Au-delà la question d'évaluation, Emmanuel Collin répond à cette question en précisant que la France n'a pas suffisamment de force de frappe en ce qui concerne l'amorçage d'innovations non technologiques. Jacqueline Lecourtier répond, à son tour à la question, en soulignant que parmi les projets que l'ANR finance 30 % ont une composante « service » dans la santé, les TIC ou le transport. En termes d'évaluation, elle estime qu'il faut adapter les profils des experts qui siègent dans les comités et s'ouvrir à la culture de l'innovation non technologique.

Affrontée comme toutes les autres à la complexité de l'innovation, la région Nord-Pas-de-Calais a mis en place un fond régional de l'innovation avec la CDC, OSEO, l'Etat et un certain nombre de partenaires. L'objectif est de répondre aux besoins de financements de l'innovation le plus vite possible et dans les meilleures conditions. Des enquêtes ont également été menées pour avoir une approche globale et articulée les outils de financement pour les rendre plus efficaces. Cependant, les dispositifs nationaux et européens sont d'une grande complexité avec parfois des contradictions ou des aberrations.

Arnaud Freville

Patrick Bouchard ré-aborde le fait que la recherche partenariale est en baisse constante dans le cas de l'ANR. Il estime que c'est très inquiétant et se demande si c'est un état de fait ou une volonté de l'ANR. Jacqueline Lecourtier répond que cette tendance est lourde au niveau des projets labélisés par des pôles et non pour

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

l'ensemble des projets financés par l'ANR. De façon générale, cette baisse s'explique, selon elle, par le fait que 50 % du budget de l'agence est consacré au programme blanc où il n'existe pas de thématiques particulières.

Claire Giry conclut cette table ronde en attirant l'attention sur la formation qui a été très peu abordée. Cependant, elle souligne que la formation est un élément important quand il s'agit de consolider et pérenniser l'innovation sur un territoire. Dans l'exemple d'Epinal, la formation et son impact en termes d'emploi ont été le déclencheur de toute la démarche d'innovation.

6. Allocution de clôture de Patrick Crezé, adjoint délégué interministériel à l'aménagement du territoire (DATAR)

Pour conclure ce colloque, Patrick Crezé réaffirme que la compétitivité et l'innovation sont au cœur même de métier de la DATAR. Alors que souvent l'aménagement du territoire est lié à des notions de compensation, d'accompagnement de mutations économiques ou de gestion de crises, la notion de cohésion territoriale est consubstantielle à celle de la compétitivité.

La DATAR part de l'idée qu'il existe un point d'équilibre à partir duquel la compétitivité nationale diminue lorsque certains territoires ne disposent pas de capacités nécessaires à leur développement. Pourtant, ce point d'équilibre est souvent mesuré, à défaut, par la qualité des projets portés par les acteurs des territoires.

Par ailleurs, Patrick Crezé note que l'innovation n'existe pas hors sol parce qu'elle est premièrement une démarche de plus en plus collaborative au-delà des aspects strictement technologiques et qui s'étend aux questions organisationnelles, sociales et culturelles. Deuxièmement, l'innovation découle de l'interaction entre le système de production des savoirs, le système de production des biens et services et l'action des pouvoirs publics.

Il estime alors qu'il n'existe pas de recette pour le développement de l'innovation et si elle existe, elle est propre à chaque territoire. D'où des différences étonnantes entre les territoires. La Vendée, un territoire relativement isolé et pas nécessairement doté d'atouts naturels, a réussi à développer un esprit entrepreneurial et une solidarité remarquable. Le Jura à la frontière suisse a réussi à son tour à développer une filière performante de la lunette, de la taille des diamants ou du jouet. Il s'agit peut-être de nécessité qui pousse à la créativité et la cohésion sociale. L'information circule mieux, la solidarité s'exprime et le territoire se dynamise et pallie à certaines défaillances en termes d'externalités.

Les pouvoirs publics ont pour mission d'aider à la construction d'un écosystème favorable à l'innovation dont ils sont acteurs d'ailleurs. En effet, de nombreux outils existent pour favoriser l'innovation technologique, mais l'enjeu majeur est le décloisonnement entre les acteurs qui participent à l'écosystème de l'innovation dans

	Colloque « l'ANR consulte les régions » 4 mai 2011 - Paris ACTES	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

une logique de projets. Par conséquent, c'est bien la question de la gouvernance qui a été le fil conducteur de l'action publique ces dernières années qu'il s'agisse de la loi LRU, de la création des PRES, de la mise en œuvre du financement de l'ANR, des investissements d'avenir, des pôles de compétitivité ou d'autres expérimentations.

Les perspectives de la DATAR dans les deux années à venir sont le renouvellement des programmes communautaires (15 Mrd €) et des contrats projet Etat-région (30 Mrd €) en faisant de la compétitivité et de l'innovation des sujets majeurs de l'aménagement du territoire. Afin d'amplifier les financements sur la thématique de l'innovation, la DATAR a décidé d'observer tout ce qui se passe autour de l'innovation et d'en tirer des enseignements. Il s'agit pour la DATAR d'observer les investissements d'avenir (comment ils fonctionnent ensemble dans l'écosystème de l'innovation) ainsi que la capacité des territoires de se les approprier et d'en tirer profit. Les pôles de compétitivité ainsi que les stratégies régionales d'innovation seront également évalués en matière politique, de gouvernance et de pratiques. Enfin, la DATAR recensera, analysera et testera les expérimentations locales en faveur de l'innovation et de la compétitivité.

Pour conclure, Patrick Crezé estime que cette démarche ne peut être que collaborative en multipliant les lieux et les moments d'échange et note que le colloque de l'ANR participe à cet échange en associant avec audace l'innovation, la compétitivité et le territoire.

Jacqueline Lecourtier a remercié les participants à ce colloque qui a été très riche et a permis de dégager des pistes de réflexion et d'action. L'année prochaine, une nouvelle consultation des pôles et des régions sera organisée.

Epilogue

La question de la compétitivité par l'innovation fait l'objet de conceptions diverses qui donnent lieu à des tendances très différentes façonnant progressivement le paysage français. Les investissements d'avenir fortement structurants, l'action de plus en plus importante des régions en la matière, les expérimentations locales et le changement de paradigme par rapport aux ressources naturelles sont en train de modeler les territoires de façon conjointe et dynamique. Une étude prospective de la DATAR intitulée «Territoires 2040 » propose des scénarii plausibles des dynamiques industrielles de la France. Ces scénarii vont certainement refléter également les différentes conceptions de l'innovation comme moteur de la compétitivité. En voici un petit résumé.

Si la problématique environnementale est la plus dominante, les efforts de recherche combinés à une action forte des régions donneront lieu à une nouvelle croissance verte autour d'innovation technologique, organisationnelle et sociétale. D'après

	<p align="center">Colloque « l'ANR consulte les régions »</p> <p align="center">4 mai 2011 - Paris</p> <p align="center">ACTES</p>	Date : 21 novembre 2011
		Réf. : DPC-ACTES-2010- Colloque_Régions-vf
		Nombre de pages : 29

l'étude de la DATAR, la « reconstruction industrielle verte » donnera lieu à des grands ensembles régionaux où les territoires ont un rôle nouveau dans l'expérimentation des solutions adaptées aux spécificités locales. La proximité, la formation et la R&D revêtiront une grande importance.

L'effet grandement structurant des investissements d'avenir et la logique de pôles d'excellence pourraient donner lieu au scénario de la DATAR des « citadelles ». En d'autres termes, un petit nombre de territoires polariseront de façon extrême les activités productives avec une forte spécialisation sectorielle autour de grandes entreprises. Ce scénario correspond à la concurrence mondiale pour l'accès aux biens, financements et main-d'œuvre.

L'intérêt renouvelé pour les territoires, leur spécificité et leur créativité pourrait donner lieu au scénario de la DATAR de « l'alter industrialisation » d'autant plus que beaucoup de voix s'élèvent en faveur de l'innovation non technologique. La gouvernance serait à un échelon plus local et s'inscrirait dans une remise en cause des logiques de croissance et de consommation. Les activités productives seraient réorientées vers le local pour satisfaire le consommateur/citoyen. Ce scénario pourrait créer des tensions entre le niveau national et le niveau des systèmes locaux différenciés et donnerait lieu à des dynamiques locales autocentrées, source possible de divergence et de conflits.

Les moyens considérables mis en œuvre à tous les échelons pour favoriser l'innovation ainsi que l'émergence des réseaux et le nouveau concept de l'open innovation pourraient enfin donner lieu au scénario « effervescent » de la DATAR. Dans ce scénario, il y aurait « *une innovation permanente dans de nouvelles formes d'organisation, d'entités de petite et moyenne taille, se recomposant en continu, très mobiles en termes de produits, de marchés, de salariés* ». Aussi, le capital humain et financier, la flexibilité du travail ainsi que l'animation locale seraient des facteurs déterminants pour généraliser l'effervescence au niveau national.